



# **GROUPE BPCE**

Coopératifs, banquiers et assureurs autrement.

## **RESUME DE LA POLITIQUE DE COUTS ET CHARGES DE BPCE SA**

Dans le cadre de ses activités de Négociation pour compte propre, BPCE SA, en sa qualité de prestataire de services d'investissement, informe ses contreparties (existantes ou potentielles) qu'elle est susceptible de :

- verser à des tiers ou percevoir de tiers des rémunérations ou commissions ; ou
- fournir ou recevoir des avantages non monétaires en liaison avec la prestation d'un service d'investissement.

Ce document résume la politique de coûts et charges de BPCE SA, sur demande, toute précision complémentaire relative à ces rémunérations, commissions ou avantages non monétaires pourra être communiquée par BPCE SA à ses contreparties.